



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 décembre 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 9 décembre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence des États-Unis d'Amérique en août 2002 (voir annexe). Cet exposé a été établi sous ma responsabilité, mais j'ai consulté les autres membres du Conseil avant de le soumettre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) John D. Negroponte



**Annexe à la lettre datée du 9 décembre 2002, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent des États-Unis d'Amérique auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence des États-Unis d'Amérique (août 2002)**

Introduction

En août 2002, sous la présidence de l'Ambassadeur John D. Negroponte, Représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité a axé ses travaux sur l'évolution de la situation en Afrique, particulièrement en Afrique australe. Le Conseil s'est entretenu avec les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et de la République démocratique du Congo, ainsi que l'Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs afin de discuter de l'accord parrainé par l'Afrique du Sud que la République démocratique du Congo et le Rwanda ont signé le 30 juillet à Pretoria. Dans une déclaration de son président, le Conseil a exprimé son appui sans faille à l'Accord de Pretoria. Il a également eu un entretien avec le Vice-Ministre angolais des affaires étrangères pour lui demander les vues de son gouvernement sur la possibilité de donner un mandat révisé à l'ONU en Angola. En outre, le Conseil a prolongé la suspension de l'interdiction de voyage imposée à l'UNITA dans la résolution 1127 (1997) et modifié le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) de façon à englober les activités de déminage nécessaires pour permettre la délimitation de la nouvelle frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Le Conseil a tenu quatre séances publiques, quatre séances privées, dont une avec les pays qui fournissent des contingents, ainsi que des consultations officieuses à huit reprises. Le Président a fait distribuer une liste annotée faisant le point des débats sur plusieurs questions de procédure.

Après chaque réunion de consultation, le Président s'est adressé aux représentants des médias. Avec l'autorisation des membres du Conseil il a fait plusieurs déclarations à la presse, chaque fois que le Conseil a tenu des consultations officieuses, le Président a également fait des exposés aux pays non membres du Conseil. Le site Web de la Mission des États-Unis contient une version à jour du programme de travail du Conseil de sécurité, ainsi que le texte de toutes les déclarations faites à la presse.

Afrique

République démocratique du Congo

Au cours des consultations officieuses qui se sont tenues le 6 août, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a fait un exposé sur l'accord que le Rwanda et la République démocratique du Congo ont signé le 30 juillet à Pretoria (Afrique du Sud). Les membres du Conseil se sont entendus sur le texte d'une courte déclaration à la presse, dans laquelle ils accueillaient favorablement l'Accord dans lequel ils voyaient un progrès important; félicitaient l'Afrique du Sud d'avoir facilité la conclusion de l'Accord; et notaient

leur intention de discuter de l'Accord et des questions soulevées par son application avec les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et de la République démocratique du Congo, ainsi qu'avec l'Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs dans le courant de la semaine.

À la séance publique que le Conseil a tenue le 8 août, le Secrétaire général, après avoir souhaité la bienvenue à la Ministre sud-africaine des affaires étrangères, Nkosazana Dlamini Zuma, au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, Leonard She Okitundu, et à l'Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs, Patrick Mazimpaka, a salué l'engagement de leurs gouvernements respectifs en faveur de l'Accord de Pretoria. Le Secrétaire général a souligné que la communauté internationale se devait de soutenir cette initiative. Les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et de la République démocratique du Congo, ainsi que l'Envoyé spécial du Président du Rwanda ont déclaré que cet accord marquait un progrès important dans le processus de paix de Lusaka. Ils ont réitéré l'engagement de leurs gouvernements à faciliter le retrait des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo, ainsi que le démantèlement des ex-Forces armées rwandaises et des Interahamwe en République démocratique du Congo.

Après la séance publique, au cours de laquelle aucun autre orateur n'a pris la parole, les membres du Conseil de sécurité ont tenu une séance privée pour discuter des questions relatives à l'application de l'Accord. Selon les membres du Conseil, l'Accord de Pretoria marquait un progrès important dans le règlement du conflit et ils ont félicité le Président Kabila et le Président Kagamé de la volonté politique exprimée dans l'Accord. Les membres du Conseil ont rendu un vif hommage au Gouvernement sud-africain, et en particulier au Président Mbeki pour le rôle qu'il a joué dans la négociation de l'Accord et sa volonté de tout faire pour qu'il soit appliqué. Ils ont aussi salué le rôle joué par l'Union africaine et dit espérer qu'elle continuerait d'exercer son influence en vue de mettre fin au conflit en République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont affirmé que l'ONU aurait un rôle à jouer pour aider les parties et d'autres États d'Afrique à mettre en oeuvre l'Accord et ils se sont donc félicités de l'intention exprimée par les parties d'engager le plus tôt possible des consultations avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et d'autres organismes intéressés des Nations Unies. Les membres du Conseil en ont profité pour éclaircir plusieurs aspects de l'Accord et certaines questions de détail concernant son application.

Au cours de la deuxième semaine d'août, le Conseil a travaillé sur le texte d'une déclaration de son président, qui a été adopté et dont le Président a donné lecture le 15 août lors d'une séance publique. Le même jour, le Président s'est entretenu, lors d'une réunion distincte, avec les représentants de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, qui ont exprimé leur ferme soutien à l'Accord.

Angola

À sa séance privée du 7 août, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint, Ibrahim Gambari, sur la situation en Angola et sur le rapport du Secrétaire général daté du 26 juillet, dans lequel, en application de la résolution 1294 (2002) du Conseil de sécurité, des mesures supplémentaires à l'appui du processus de paix étaient préconisées. À cette séance, le Vice-Ministre angolais des affaires étrangères, Georges Chikoti, a exposé les vues de son gouvernement sur le

rapport du Secrétaire général. Les membres du Conseil ont poursuivi leur discussion avec le Secrétaire général adjoint dans le cadre de consultations officieuses qui se sont tenues immédiatement après la séance privée. Les membres du Conseil ont noté qu'ils devraient tenir compte des vues du Gouvernement angolais lorsqu'ils examineraient le nouveau mandat de l'ONU.

À la suite de ces réunions, le Président s'est de nouveau entretenu avec le Vice-Ministre angolais des affaires étrangères, M. Chikoti; les représentants des pays membres de la troïka (États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Portugal) ont rencontré des représentants du Gouvernement angolais à Luanda en vue d'établir un projet de résolution, dont le texte a été distribué aux membres du Conseil lors des consultations tenues le 14 août. Le 15 août, le Conseil a adopté la résolution 1433 (2002), dans laquelle il autorisait la création de la Mission des Nations Unies en Angola (MINUA) pour une période de six mois à compter du 15 février 2003. La résolution 1433 (2002) prévoyait plusieurs modifications du mandat du Bureau des Nations Unies en Angola et précisait comment la MINUA pouvait aider les parties à achever l'application du Protocole de Lusaka et aider le Gouvernement angolais à s'acquitter de toute une série de tâches à l'appui du processus de paix.

Lors des consultations tenues le 14 août, le Président a distribué aux membres du Conseil un projet de résolution visant à prolonger, pour une période supplémentaire de 90 jours, la suspension de l'interdiction de voyage frappant l'UNITA, que le Conseil avait autorisée dans sa résolution 1412 (2002). Le 15 août, le Conseil en a adopté le texte en tant que résolution 1432 (2002).

Éthiopie et Érythrée

Le 13 août, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté un exposé au Conseil et aux pays qui fournissent des contingents sur l'évolution récente de la situation, soulignant la nécessité de mener de nouvelles opérations de déminage afin de permettre la démarcation de la frontière conformément à la décision de la Commission du tracé de la frontière. Lors des consultations tenues le 14 août, l'Ambassadeur Strømme (Norvège) a présenté un projet de résolution modifiant le mandat de la MINUEE de façon à y inclure le déminage en vue de la démarcation; ce projet a été adopté le même jour par le Conseil en tant que résolution 1430 (2002).

Burundi

Lors de consultations officieuses tenues le 21 août, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a informé le Conseil du déroulement des derniers événements au Burundi. Les membres du Conseil ont décidé d'un commun accord de publier une brève déclaration à la presse appelant à la cessation immédiate des hostilités; engageant les belligérants à négocier de bonne foi à Dar es-Salaam; manifestant leur soutien à tous les efforts déployés par le Facilitateur, les dirigeants régionaux et le Représentant spécial du Secrétaire général pour parvenir à une solution politique; invitant instamment toutes les parties à respecter le droit humanitaire international et à autoriser le rapatriement librement consenti et en toute sécurité des réfugiés; et demandant à toutes les parties burundaises de continuer d'appliquer l'Accord d'Arusha et de soutenir le processus de paix.

Sierra Leone

Lors des consultations officieuses tenues le 29 août, les membres du Conseil ont examiné le bilan semestriel du régime de certificat d'origine applicable aux exportations de diamants, conformément à la résolution 1132 (1997). L'Ambassadeur Aguilar Zinser (Mexique) a fait un exposé aux membres du Conseil en sa qualité de Président du Comité des sanctions concernant la Sierra Leone. À l'issue de la séance, le Président a diffusé un communiqué de presse concerté remerciant le Gouvernement sierra-léonais de la présentation de son quatrième bilan du régime de certificat d'origine portant sur 180 jours et le félicitant des efforts qu'il avait déployés pour surveiller le commerce des diamants; prenant note des difficultés auxquelles le Gouvernement sierra-léonais continuait de faire face dans les zones de production illicite et de contrebande de diamants et l'encourageant à renforcer encore ses capacités nationales de surveillance; priant la communauté internationale et les pays donateurs de soutenir l'action menée actuellement par le Gouvernement sierra-léonais pour appliquer efficacement les mesures nationales visant à contrôler l'établissement de certificats d'origines applicables au commerce des diamants et pour promouvoir le développement économique grâce aux activités d'extraction minière; et se réjouissant des efforts constants faits dans le cadre du Processus de Kimberley pour instaurer un système international de certification des diamants bruts.

République centrafricaine

Suivant la procédure d'approbation tacite, les membres du Conseil ont accepté une recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2003.

Guinée-Bissau

Comme décidé précédemment dans le cadre d'une réunion du Groupe de travail informel sur l'Afrique, le Président, au nom des membres du Conseil, a adressé des lettres concernant la Guinée-Bissau aux institutions financières internationales.

Asie

Timor oriental

Le 13 août, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, a fait un exposé au Conseil sur l'évolution récente de la situation au Timor oriental et sur les progrès accomplis par la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans l'exécution de son mandat, tel qu'autorisé par le Conseil dans sa résolution 1410 (2002). Le Sous-Secrétaire général a informé les membres du Conseil que, compte tenu des résultats obtenus au cours des trois premiers mois, la MANUTO était en bonne voie d'achever son mandat d'ici à la mi-2004, comme prévu. Les membres du Conseil ont félicité le Gouvernement du Timor oriental et la MANUTO pour leur coopération fructueuse pendant les premiers mois de la Mission et les ont encouragés à poursuivre leur étroite collaboration.

Iraq

Le 15 août, le Secrétaire général a présenté, en application de la résolution 1284 (1999), son neuvième rapport sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït ou d'États tiers, ou de leurs dépouilles. Les membres du Conseil ont tenu des consultations officieuses le 21 août pour entendre un exposé du Coordonnateur de haut niveau sur l'Iraq, Yuli Vorontsov, sur le rapport. Le Président a informé les membres du Conseil de ses consultations avec le Représentant permanent du Koweït. À l'issue de la séance, le Président a diffusé un communiqué de presse concerté manifestant son soutien aux efforts déployés par le Coordonnateur de haut niveau pour suivre la question; se déclarant profondément préoccupé par les souffrances prolongées des nationaux du Koweït et d'États tiers qui se trouvent toujours en Iraq et espérant que la question soit traitée comme un problème humanitaire par toutes les parties concernées; manifestant leur appui au rapport du Secrétaire général et aux travaux des divers groupes régionaux et exhortant l'Iraq à respecter son engagement préalable de coopération et à s'associer aux efforts du Coordonnateur de haut niveau.

Au cours des consultations du 21 août, les membres du Conseil ont également examiné brièvement la lettre datée du 15 août, adressée au Secrétaire général par le Ministre iraquien des affaires étrangères concernant les inspections des armes. Cette lettre a également été examinée au cours d'un entretien entre le Président du Conseil et le Président exécutif de la Commission de contrôle de vérification et d'inspection des Nations Unies, Hans Blix, le 26 août, puis revue brièvement au cours des consultations du 27 août.

Bougainville

Le 29 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations officieuses et entendu un exposé du Directeur de la Division de l'Asie et du Pacifique du Département des affaires politiques de l'ONU concernant les progrès accomplis dans l'application de l'Accord sur la paix à Bougainville d'août 2001. À l'issue de la réunion, le Président du Conseil a diffusé un communiqué de presse concerté, dans lequel il s'est félicité de la déclaration du nouveau Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, selon laquelle la consolidation de la paix à Bougainville est une priorité nationale; a noté avec satisfaction le rôle important joué par le Bureau politique de l'ONU à Bougainville et par le Groupe de surveillance de la paix formé par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Fidji et Vanuatu; a rappelé les trois principes de base de l'Accord sur la paix à Bougainville; a encouragé les parties à travailler ensemble à l'application de l'Accord et souligné la nécessité d'appliquer le plan d'élimination des armes; et a pris note de l'importance de l'aide internationale pour le processus de paix.

Moyen-Orient

Le 22 août, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations officieuses et entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, concernant l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Celui-ci a informé le Conseil de la tenue d'une réunion de l'Équipe spéciale internationale à Paris et de la nomination de Catherine Bertini en tant qu'Envoyée personnelle du Secrétaire général chargée des questions humanitaires. Par ailleurs, M. Türk s'est

déclaré préoccupé par le calme précaire qui règne le long de la Ligne bleue qui sépare Israël du Liban et a demandé instamment aux parties intéressées de s'efforcer de mettre fin au survol du Liban par des appareils israéliens et aux tirs antiaériens du Hezbollah vers Israël afin d'éviter une escalade.

Afghanistan

Le 27 août, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations officieuses et entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur l'évolution de la situation en Afghanistan. Celui-ci a fait observer que le premier anniversaire des événements du 11 septembre, qui coïncidait avec la tenue de la session de l'Assemblée générale, était le moment opportun pour examiner la situation de l'Afghanistan avec une attention et un intérêt renouvelés, en particulier parmi la communauté des donateurs. Il s'est déclaré préoccupé par la situation en matière de sécurité, relevant en particulier plusieurs attaques contre les biens de l'ONU, mais en indiquant toutefois que des mesures positives avaient été prises pour démarrer les travaux sur la Constitution afghane, assurer des recettes à l'Autorité intérimaire et achever les réformes du secteur de la sécurité. Les membres du Conseil se sont penchés en particulier sur la question de la stabilité et de l'aide, les mesures de lutte contre le trafic de drogues, la coordination de l'aide et les problèmes relatifs aux droits de l'homme.

Questions diverses

Tribunaux internationaux

Le 14 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1431 (2002), qui modifie le Statut du Tribunal pénal international pour le Rwanda afin de permettre l'adjonction de juges *ad litem*. Cette résolution de nature technique faisait suite à une lettre du Secrétaire général (S/2002/241) datée du 4 mars 2002, à laquelle était annexée une lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Au cours de plusieurs consultations et en marge des consultations, les membres du Conseil ont examiné la suite appropriée à donner à un rapport de non-coopération avec le Tribunal international pour le Rwanda, transmis en juillet 2002 par la Procureure du Tribunal, Carla Del Ponte.

Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix

Les membres du Conseil ont tenu leur première réunion avec les pays fournisseurs de contingents dans le cadre d'un nouveau mécanisme établi en vertu d'une note du Président du Conseil de sécurité, datée du 14 janvier 2002, afin d'examiner le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Les membres du Conseil ont approuvé une procédure proposée par l'Ambassadeur Strømmen (Norvège), en sa qualité de président du Groupe de travail, qui permettrait aux États non fournisseurs de contingents de demander à participer à des réunions avec les États fournisseurs de contingents.